

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2022

L'an deux mille vingt-deux, le quatorze Avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Olivier CARTON, Maire, suite à la convocation qui a été adressée individuellement à chaque conseiller municipal le huit avril deux mille vingt deux.

Etaient présents :

CARTON Olivier
PUDWELL Karine
DEBRIS Peggy
LEPRETRE Pascal
LIBERT Patricia
LAMBERT Elodie
POMMELET Rodrigue
SAILLY Christophe
ROBLIN Natacha
LELEU Jean-Philippe
BEAUDELET Myriam
GRAVELINES Isabelle
EFFNER Jean-Pierre

Absents excusés :

Madame BAHEUX Corinne : pouvoir à Madame DEBRIS Peggy
Monsieur NOREL Roger

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire de séance.

Madame DEBRIS Peggy est nommée secrétaire de séance.

Il est procédé à la signature du procès-verbal de la réunion du 9 Mars 2022

I) FINANCES :

1 – CAMPING MUNICIPAL

COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Après avoir présenté le compte administratif 2021, Monsieur le Maire se retire et Madame PUDWELL demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'approuver :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 55 613.34

Recettes : 118 678.68

Résult. Reporté 7 160.62

Soit un excédent de : 70 225.96

Soit un excédent global de 7 364.73

Section d'investissement :

Dépenses : 64 163.54

Résult. Reporté : 46 237.73

Reste à réaliser : 903.18

Recettes : 48 443.22

Soit un déficit de 62 861.23

Après délibération, le compte administratif 2021 est approuvé par le Conseil Municipal à 11 voix pour et 2 voix contre.

COMPTE DE GESTION 2021 DU TRESORIER MUNICIPAL :

Monsieur le Maire présente le compte de gestion du Camping Municipal établi par le trésorier municipal et conforme au compte administratif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 12 voix pour et 2 voix contre, approuve le compte de gestion du trésorier municipal tel qu'il est présenté.

AFFECTATION DES RESULTATS

Le Conseil Municipal, à 12 voix pour et 2 voix contre approuve l'affectation des résultats comme ci-après :

LIBELLE	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		7 160.62	46 237.73		46 237.73	7 160.62
Part affectée à l'investissement				48 443.22		48 443.22
Op. de l'exercice	55 613.34	118 678.68	64 163.54		119 776.88	118 678.68
Totaux	55 613.34	125 839.30	110 401.27	48 443.22	166 014.61	174 282.52
Résultats de clôture		70 225.96	61 958.05			8 267.91
			Besoin de financement : 61 958.05			
			----- Restes à réaliser dépenses : 903.18			
			----- Besoin total de financement : 62 861.23			
			----- Affectation au compte 1068 : 62 861.23			
			----- Affectation au compte 002 : 7 364.73			

BUDGET PRIMITIF 2022 :

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2022 du Camping Municipal et demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir l'approuver :

Section de fonctionnement

Dépenses 120 785.40
Recettes 120 785.40

Section d'investissement

Dépenses 116 281.60
Recettes 116 281.60

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 12 voix pour et 2 voix contre, approuve le budget primitif 2022 tel qu'il est présenté.

2 - COMMUNE

COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Après avoir présenté le compte administratif 2021, Monsieur le Maire se retire et Madame Karine PUDWELL demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'approuver :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 1 473 274.57

Recettes : 1 529 924.68

Résult. Reporté : 156 564.85

Section d'investissement :

Dépenses : 354 338.23

Restes à réaliser 892 357.07

TOTAL DEPENSES 1 246 695.30

Recettes : 174 218.51

Résultat reporté : 440 130.38

Restes à réaliser 531 670.84

TOTAL RECETTES 1 146 019.73

Soit un excédent de 213 214.96

Soit un déficit de : 100 675.57

Soit un excédent global de 112 539.39

Après délibération, le Conseil Municipal, à 11 voix pour et 2 voix contre, approuve le compte administratif tel qu'il est présenté.

COMPTE DE GESTION 2021 DU TRESORIER MUNICIPAL :

Monsieur le Maire présente le compte de gestion de la Commune établi par le trésorier municipal et conforme au compte administratif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 12 voix pour et 2 voix contre, approuve le compte de gestion du trésorier municipal tel qu'il est présenté.

AFFECTATION DES RESULTATS

Le Conseil Municipal, à 12 voix pour et 2 voix contre, approuve l'affectation des résultats comme ci-après :

LIBELLE	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résult. Reportés		156 564.85		440 130.38		596 695.23
Affecté à l'invest.				104 520.63		104 520.63
Opérat. exercice	1 473 274.57	1 529 924.68	354 338.23	69 697.88	1 827 612.80	1 599 622.56
Totaux	1 473 274.57	1 686 489.53	354 338.23	614 348.89	1 827 612.80	2 300 838.42
Résult. de clôture		213 214.96		260 010.66		473 225.62

Excédent de financement :
260 010.66

Restes à réaliser DEPENSES :
892 357.07

Restes à réaliser RECETTES :
531 670.84

Besoin total de financement :
100 675.57

Affectation au compte 1068 :	100 675.57
Affectation au compte 002 :	112 539.39

BUDGET PRIMITIF 2022

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2022 de la Commune et demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir l'approuver :

Section de fonctionnement

Dépenses 1 667 206.49

Recettes 1 667 206.49

Section d'investissement

Dépenses 1 377 966.47

Recettes 1 377 966.47

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 12 voix pour et 2 contre, approuve le budget primitif tel qu'il est présenté.

Départ de Madame Patricia LIBERT : Pouvoir à Monsieur Olivier CARTON.

Dans le cadre du Budget Primitif, les délibérations suivantes ont été votées à l'unanimité du Conseil Municipal

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2022

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 12 Avril 2021, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts à :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 45,10 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 25,23 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2022 et donc de les porter à :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 45,10 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 25,23 %

SUBVENTIONS :

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que dans le cadre du Budget Primitif 2022, il doit être établie la répartition des crédits alloués aux différentes sociétés et associations sous forme de subvention.

Après délibération, le Conseil Municipal DECIDE, à l'unanimité, d'allouer les subventions suivantes : - ACPG – CATM : 420 € 00 - Ass.Fam.Aide et Prot. Enf. Inadaptée. : 15 € 00 - Association Recherche Cancer : 60 € 00 - Ass Sportive SAMER : 100 € 00 – Club Boulistes de DANNES : 500 € 00 - Croix Rouge Française : 60 € 00 - Dannes Animations : 8 000 € 00 - La Dannoise : 4 500 € 00 - U.S. Dannes : 7 500 € 00 - V.C.V.D.C. : 300 € 00 - Vie Libre : 182 € 00 – The Dancing Dannes : 1 200 € 00 – Les Restos du Cœur : 100 € 00 – ASSAD en Opale Sud : 660 € 00 – AFM Téléthon : 500 € 00 – Yogito : 100 € 00 – DDEN : 100 € 00 – La Ferme aux loisirs : 1 000 € 00 – On bouge, on reste en forme : 500 € 00 – C.D.I.D. : 250 € 00 C.C.A.S. : 22 379 € 00

ALLOCATIONS SCOLAIRES – FRAIS D'ETUDES SUPERIEURES :

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la Commune attribue une allocation scolaire communale aux étudiants domiciliés à Dannes, pour frais d'études supérieures.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, d'attribuer aux étudiants une allocation scolaire de 100 € 00.

DEMANDES D'AIDES:

Monsieur Rodrigue Pommelet fait part aux Membres du Conseil Municipal de cinq demandes d'aide dans le cadre d'activités sportives :

- BEAUMONT Loris : pratique la course à pieds
- CANNIE Solène : pratique athlétisme et le VTT au Touquet.
- HEMBERT Quentin : pratique le char à voile
- QUEVAL Florian : pratique le moto cross
- YVART Antoine : pratique le BMX

Après délibération, les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité, d'octroyer les aides suivantes :

- BEAUMONT Loris : 200 € 00
- CANNIE Solène : 300 € 00
- HEMBERT Quentin : 350 € 00
- QUÉVAL Florian : 350 € 00
- YVART Antoine : 300 00

3 - CAPIEDA 2022 :

L'édition 2022 de la CAPIEDA aura lieu le samedi 22 octobre 2022 au départ de la Mairie de DANNES.

Un devis a été demandé auprès de Lézart Grafik à Etaples pour l'achat de tours de cou. Le montant total H.T. est de 915 € 00. La société EQIOM et la Mairie de Camiers financent cet achat à hauteur de 300 € 00 chacune.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité, de fixer le montant de la participation de la Commune de Dannes à 315 € 00 pour l'achat de tours de cou.

II) AFFAIRES GENERALES :

1. Salle Jeanne d'Arc :

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que la Salle Jeanne d'Arc est dans un état de dégradation catastrophique. Les frais de réparation sont considérables. Il serait opportun de vendre la Salle Jeanne d'Arc qui pourrait ainsi être sauvée par les éventuels acquéreurs sans dépenser d'argent public tout en préservant la façade.

Une estimation a été établie entre 110 000 et 120 000 € 00.

Après délibération les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le maire à signer tous les documents nécessaires pour aboutir à la cession de cet immeuble.

Monsieur le Maire a reçu Monsieur François (Cœur de Vie) qui pourrait être intéressé par la vente de ce bien.

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal que suite à la vente de la Boulangerie Fred à Sophie LEBREUILLY, il a pris contact avec le responsable du Groupe Sophie Lebreuilly. Ce dernier l'a informé qu'aucune décision n'était prise à ce jour quant à la fermeture de la Boulangerie.

Néanmoins, Monsieur le Maire a reçu des Dannois qui souhaiteraient installer une boulangerie à Dannes et indique qu'il serait possible de leur proposer la Salle Jeanne d'Arc à la vente, mais cela supposerait de baisser le prix de vente. En effet, les charges pour des jeunes voulant se lancer dans un tel projet sont déjà très lourdes.

Monsieur le Maire sollicite l'avis du Conseil Municipal quant à ces deux projets, les Conseillers municipaux, à 10 voix pour, décident d'attendre les retours des propositions pour la création d'une boulangerie et de vendre à un prix inférieur.

III) DROITS DE PRÉEMPTION :

- Terrain et immeuble situés 17, Résidence du Sable cadastrés AD 509 appartenant à HABITAT HAUTS-DE-France ESH.
- Terrains situés Rue du Centre cadastrés AE 441 et AE 442 appartenant aux Consorts LEMATTRE.
- Terrain situé Rue du Centre cadastré AE 443 appartenant à Madame PIONNER veuve LEMATTRE Française.
- Terrain et immeuble situés 5 Clos des Hayettes cadastrés AI 258 appartenant à Monsieur Thierry BERTRAND et Madame Nadine GATTA.

IV) DIVERS :

1. Indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (I.F.S.E.) :

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal que l'I.F.S.E. attribuée aux agent des services technique et logistique est de 40 € 00 et que cette indemnité sera revalorisée à 100 € 00 à compter du 1^{er} Juin 2022.

V- EXTENSION GROUPE SCOLAIRE

1) Mission de Contrôle technique

Monsieur le Maire fait part aux Membres du Conseil Municipal que dans le cadre des travaux d'extension du groupe scolaire et aménagement des espaces extérieurs, 3 offres ont été reçues pour la mission contrôle technique :

- APAVE :	7 060 € 00 H.T.	8 472 € 00 T.T.C.
- SOCOTEC :	8 760 € 00 H.T.	10 512 € 00 T.T.C.
- BTP CONSULTANTS :	9 600 € 00 H.T.	11 520 € 00 T.T.C.

Monsieur le Maire propose de retenir l'offre de l'APAVE.

Après délibération, le Conseil Municipal, à 12 voix pour et 2 abstentions, approuve l'offre telle que présentée à savoir :

Mission Contrôle Technique : APAVE : 7 060 € 00 H.T., soit 8 472 € 00 T.T.C. et charge Monsieur le Maire de passer commande et de mandater la dépense.

2) Mission Coordination Sécurité Protection Santé

Monsieur le Maire fait part aux Membres du Conseil Municipal que 2 offres ont été reçues pour la mission CSPS:

- SOCOTEC :	4 967 € 50 H.T.	5 961 € 00 T.T.C.
- BTP CONSULTANTS :	4 720 € 00 H.T.	5 664 € 00 T.T.C.

Monsieur le Maire propose de retenir l'offre de BTP CONSULTANTS

Après délibération, le Conseil Municipal, à 12 voix pour et 2 abstentions approuve l'offre telle que présentée à savoir :

Mission de Coordination CSPS : BTP CONSULTANTS : 4 720 € 00 H.T, soit 5 664 € 00 T.T.C et charge Monsieur le Maire de passer commande et de mandater la dépense.

QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur EFFNER interroge Monsieur le Maire sur l'avancée du dossier relatif à la construction d'une station d'épuration sur le territoire de la Commune.

Monsieur le Maire rappelle que ces travaux, qui devraient être réalisés en 2025/2026, seront à la charge intégrale de la Communauté d'Agglomération du Boulonnais et qu'il est en contact avec Monsieur Barbarin (Vice-Président en charge de la compétence des eaux à la CAB). Une note rédigée par les avocats de la Commune stipule que la construction d'une station d'épuration serait possible sur le terrain qui avait été identifié par Monsieur le maire.

Madame GRAVELINES demande où en est le dossier de l'école élémentaire. Monsieur le Maire indique que l'expert souhaite poursuivre sa démarche et qu'une nouvelle réunion sera organisée très prochainement, afin qu'il puisse rendre sa décision. La mission de l'Expert nommé par le Président du T.A. de Lille s'achève en Juillet prochain.